
ACTES EN ABREGE

Annonces légales

ETUDE MAÎTRE RECHELLE BEWOULE

Notaire à Libreville

Boite postale 9432 – Libreville (Gabon)

**CHANGEMENT D'OPTION DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte dressé par Maître Rachelle BEWOULE, Notaire à LIBREVILLE, le huit janvier deux mille vingt-six, et enregistré à Libreville (Gabon), le deux février deux mille vingt-six, suivant références ADS2602020001150106, les époux Didier Guy David MEBALE et Patricia AGNOROGOULET MOUSTAPHA, domiciliés à LIBREVILLE, ont décidé d'adopter le régime de la séparation des biens, tel que régi par les articles 368 à 373 du Code Civil gabonais, en remplacement de leur précédent régime matrimonial qui était celui de la communauté des biens réduite aux acquêts et partant, décident également de renoncer à l'option monogamique conformément à l'article 178 du Code Civil gabonais.

Ce changement d'option et de régime matrimonial sera soumis à l'homologation du Tribunal de Première Instance de LIBREVILLE.

Pour avis
LE NOTAIRE.

FFA JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Premium au 2^{ème} & 3^{ème} étages -
B.P. 1013 Libreville - Tél. : 011 74 32 17

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital social de 55 000 000 de francs CFA

Siège social : Boulevard du Gouverneur Chavannes -

BP : 452 Port-Gentil République Gabonaise

R.C.C.M. : RG/POG 2003 B 0442

NIF : 799 010 H

Aux termes d'un acte sous seing privé déposé au rang des minutes de Me Bluenn OKELI GOURIOU OGOULA, Notaire à Libreville, dont l'étude notariale sis à la descente de Jeanne EBORI B.P. : 1821, en date du 22 juillet 2025, enregistré à Libreville le 15 décembre 2025, sous la référence ADS2512150001023287, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Zhenning JIN, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Qinghe

XING, dont le détachement au Gabon par le siège du Groupe SINOPEC est arrivé à son terme.

Aux termes d'un acte sous seing privé déposé au rang des minutes de Me Bluenn OKELI GOURIOU OGOULA, Notaire à Libreville, sis à la descente de Jeanne EBORI B.P. : 1821, en date du 06 août 2025, enregistré à Libreville le 15 décembre 2025, sous la référence ADS2512150001023286, l'Actionnaire Unique a décidé :

1- Au titre des décisions extraordinaires, de :

a) transférer le siège social de la société de la Zone Industrielle OPRAG, B.P. 452 Port-Gentil Gabon pour le fixer dorénavant au Boulevard du Gouverneur de Chavannes, B.P. : 452 Port-Gentil Gabon ;

b) modifier corrélativement les statuts à l'article 4, désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« le siège social est situé à Port-Gentil (Gabon), Boulevard du Gouverneur de Chavannes, B.P. : 452.

Il pourra être transféré en tout autre lieu, dans la même ville ou ailleurs sur le territoire national sur simple décision du Conseil d'Administration qui modifie les statuts, en conséquence, sous réserve de la ratification de cette décision par l'Actionnaire Unique. »

2- Au titre des décisions ordinaires, de révoquer Monsieur Jean-Paul ANGOENNAH ESSYNGONE de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Deux exemplaires enregistrés de l'acte susvisé ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Port-Gentil, le 15 janvier 2026 sous le numéro 00005/2025-2026.

Pour extrait et mention.

ÉTUDE de Maître Anne GEY BEKALE

Notaire

BP 7851 – LIBREVILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte dressé par Maître Anne GEY BEKALE, Notaire à LIBREVILLE, le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, enregistré à Libreville-Gabon le six novembre deux mille vingt-cinq suivant

référence du document ADS 2511060000929919, aux droits de soixante-mille (60.000) Francs CFA, il a été déposé les actes constitutifs de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CENTRALE D'ACHAT DU GABON en abrégé CEAG

Objet social : La société a pour objet en tout pays et plus particulièrement dans les Etats-Parti membres du Traité OHADA :

De manière exclusive, l'achat et la revente aux distributeurs nationaux de biens et de services encadrés par l'Etat dans le but de réduire les coûts d'approvisionnement sur le plan national et international, et à cet effet :

- D'acquérir, négocier, stocker et distribuer des biens de consommation courante, des denrées alimentaires, des matériaux et des équipements ;
- De négocier et centraliser les commandes de biens et denrées de première nécessité ;
- De mettre en place un dispositif d'approvisionnement régulier, fiable et à des coûts réduits au bénéfice des populations ;
- De gérer des appels d'offres publiques en matière d'approvisionnement ;
- De créer et gérer les plates formes logistiques, entrepôts et circuits de distribution adaptés au territoire national ;
- De vendre à prix modérés aux grossistes et revendeurs des produits acquis dans un objectif d'intérêt général et de lutter contre la vie chère ;
- De mobiliser des distributeurs et grossistes pour une redistribution concertée de vente à des prix modérés ;
- De mettre en place un label de produits vendus aux distributeurs, gage de qualité des produits et du circuit d'approvisionnement ;
- Toute activité complémentaire ou connexe visant à optimiser les achats publics en vue de renforcer l'équité fiscale, la transparence des transactions et de la compétitivité de l'économie nationale ;
- La lutte contre l'économie informelle en matière d'importation et de distribution ;
- Et généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement et à tous objets similaires ou connexes.

-Siège social : LIBREVILLE, (REPUBLIQUE DU GABON), quartier Boulevard Triomphal, Immeuble abritant le Ministère en charge de l'Economie et des Finances, domiciliée à la boîte postale 165.

-Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

-Capital social : UN MILLIARD (1.000.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT MILLE (100 000) Actions de DIX-MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100.000 entièrement souscrites puis libérées intégralement. (Déclaration notariée de souscription et de versement établie par Maître Anne GEY BEKALE, Notaire, le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq).

-Président du Conseil d'Administration : Monsieur Gustave Benoît ANCHOUEY WANLELE, domicilié à LIBREVILLE, boîte postale 165, nommé aux termes du Conseil d'Administration pour une durée de deux exercices sociaux.

-Directeur Général : Monsieur Théophile BOUTAMBA, nommé "AD NUTUM", aux termes du Conseil d'Administration du 15 janvier 2026, domicilié à Libreville, boîte postale 165.

-Statistique : N° 202601001219E

-Registre du Commerce : RG-LBV-01-2026-B14-00004

-Dépôt au Registre du Commerce : toutes pièces ont été déposées au greffe de l'ANPI de Libreville le 28/01/2026 sous le numéro CDA/2026/024 du 29/01/2026.

Pour avis
Le Notaire.

**F.E.A.G. – CONSEIL
JURIDIQUE - FISCAL
B.P. 3977 Libreville**

Tél. : 011 74 62 36 – Fax : 011 72 15 34

**SOCIETE INDUSTRIELLE GABONAISE DE
LAITERIE ET DE LIQUIDES**

"SIGALLI"

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 1 500 000 000 de F CFA

Siège social : LIBREVILLE, B.P. 68

R.C.C.M. : LIBREVILLE 2002 B 01347

N.I.F. : 794 036 F

Suivant délibérations en date à Libreville du 19 septembre 2025, enregistrées en la même ville le 08 janvier 2025, sous la référence ADS2601080001064016, le Conseil d'Administration a notamment décidé de nommer Monsieur Anthony SALAS en qualité de Directeur Général Adjoint de la société, avec effet au 1^{er} novembre 2025, jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029, qui se tiendra en juin 2030.

Deux exemplaires du procès-verbal des délibérations susmentionnées ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Libreville le 08 janvier 2025, sous le 02/25.